

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,  
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT  
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**COMITE DU 11 DECEMBRE 2023**

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
<b>C.40/2023</b>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2023	
<b>C.41/2023</b>	DECISION MODIFICATIVE N° 1 : Section de Fonctionnement et d'Investissement	
<b>C.42/2023</b>	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES	
<b>C.43/2023</b>	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	
<b>C.44/2023</b>	AUTORISATION DE LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024	
<b>C.45/2023</b>	<b><i>DELIBERATION AJOURNEE</i></b> <i>ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE</i>	

**SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE  
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le 11 du mois de décembre à 18h00, le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, 4/10 rue du Printemps à Villelongue de la Salanque, sous la Présidence de M. Robert RAYNAUD.

PRESENT(E)S : MMES et MM

- BALESTE Marie
- BAYONA Jacques
- BLED Agnès
- CAMPS Philippe
- CANAL Marie Christine
- CASAS Gilles
- CASTRO Boris
- CAVERIBERE Camille
- CAYROL Dominique
- CHAIX Carole
- COSTA-FESENBECK Marie Thérèse
- DALMAU Pierre
- FERRER Roger
- GOT Patrick
- IFSSAH Charles
- MARTINEZ Christelle
- MAURAT Christine
- RAGOT Agnès
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- ROCA Sandrine
- SENYORICH-BOBO Paule
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR: MMES et MM

- ALIS Francis à Agnès RAGOT
- BANSEPT Emmanuel à Philippe CAMPS
- BENOIT Gloria à Pierre DALMAU
- BOUCHARD Angélique à Marguerite VALETTE
- CALS Roland à Paule SENYORICH BOBO
- CARTON Carole à Robert RAYNAUD
- CATALA Carole à Marie BALESTE
- CREN Dominique à Gilles CASAS
- DEYRES Monique à Agnès BLED
- DIES Huguette à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK
- FORT Max à Dominique CAYROL
- GAY Catherine à Carole CHAIX
- GIRAUD Audrey à Marie-Christine CANAL
- HUET Stéphane à Boris CASTRO
- JIMENEZ Anne à Jacques BAYONA
- LABBE Jeanne à Christelle MARTINEZ
- LAMARQUE Marie José à Frédéric SOL
- LOPEZ Laurent à Sandrine ROCA
- MONIER Christiane à Charles IFSSAH
- OUROS-ALQUIER Jeanne à Patrick GOT
- ROFIDAL Marie France à Camille CAVERIBERE
- SOUCAS Dominique à Roger FERRER
- VIDAL Carole à Gérard RAYNAL

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S: MMES et MM

- AGUILAR Laetitia
- ALMENDROS Marjorie
- BENOIT Chantal
- BROSSEAU Sylvie
- CAROLA Karine
- CARTIGNY Laurent
- COLPAERT Olivier
- CROUCHANDEU Yvelise
- DALMASES Laura
- DEVOYON Carine
- FRANCO Valérie
- GOMEZ Stéphanie
- GRANIER Michèle
- IGLESIAS Mélanie
- LEGUAY Sophie
- LE MOUEE Isabelle
- LLOUBES Bernadette
- MACCOR-TIFFOU Cécile
- MANCUSO Caroline
- MARCO Jeanne
- MARIOT Véronique
- MARONNIER Maëly
- MARTINEZ Céline
- MOULIN Alexandre
- NASRI Fatma
- OLIVE Muriel
- PALMADE Jérôme
- PEIFFER Romain
- PIQUET Philippe
- PLA Michèle
- PUY Pascale
- ROITG Philippe
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- SAREHANE Saadia
- SOUCI Fatima
- THOMAS Marion
- TRESSSENS Julien

Nombre de délégués en exercice : 84  
Nombre de délégués présents : 24  
Nombre de procurations : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 47

VOTES

Pour : 47  
Contre : 00  
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_40\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° de la Délibération	Objet :
N° C.40/2023	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 DU COMITE SYNDICAL</b>

M. Le Président,

**PROPOSE** de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical en date du 11 octobre 2023.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Comité syndical,

**ADOpte** le Procès-Verbal du Comité syndical du 11 octobre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Robert RAYNAUD**



Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_40\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE  
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le 11 du mois de décembre à 18h00, le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, 4/10 rue du Printemps à Villelongue de la Salanque, sous la Présidence de M. Robert RAYNAUD.

**P R E S E N T (E) S** : MMES et MM

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| ▪ BALESTE Marie                 | ▪ FERRER Roger         |
| ▪ BAYONA Jacques                | ▪ GOT Patrick          |
| ▪ BLED Agnès                    | ▪ IFSSAH Charles       |
| ▪ CAMPS Philippe                | ▪ MARTINEZ Christelle  |
| ▪ CANAL Marie Christine         | ▪ MAURAT Christine     |
| ▪ CASAS Gilles                  | ▪ RAGOT Agnès          |
| ▪ CASTRO Boris                  | ▪ RAYNAL Gérard        |
| ▪ CAVERIBERE Camille            | ▪ RAYNAUD Robert       |
| ▪ CAYROL Dominique              | ▪ ROCA Sandrine        |
| ▪ CHAIX Carole                  | ▪ SENYORICH-BOBO Paule |
| ▪ COSTA-FESENBECK Marie Thérèse | ▪ SOL Frédéric         |
| ▪ DALMAU Pierre                 | ▪ VALETTE Marguerite   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S A Y A N T D O N N E P O U V O I R** : MMES et MM

- |   |   |
|---|---|
| ▪ ALIS Francis à Agnès RAGOT                    | ▪ GIRAUD Audrey à Marie-Christine CANAL     |
| ▪ BANSEPT Emmanuel à Philippe CAMPS             | ▪ HUET Stéphane à Boris CASTRO              |
| ▪ BENOIT Gloria à Pierre DALMAU                 | ▪ JIMENEZ Anne à Jacques BAYONA             |
| ▪ BOUCHARD Angélique à Marguerite VALETTE       | ▪ LABBE Jeanne à Christelle MARTINEZ        |
| ▪ CALS Roland à Paule SENYORICH BOBO            | ▪ LAMARQUE Marie José à Frédéric SOL        |
| ▪ CARTON Carole à Robert RAYNAUD                | ▪ LOPEZ Laurent à Sandrine ROCA             |
| ▪ CATALA Carole à Marie BALESTE                 | ▪ MONIER Christiane à Charles IFSSAH        |
| ▪ CREN Dominique à Gilles CASAS                 | ▪ OUROS-ALQUIER Jeanne à Patrick GOT        |
| ▪ DEYRES Monique à Agnès BLED                   | ▪ ROFIDAL Marie France à Camille CAVERIBERE |
| ▪ DIES Huguette à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK | ▪ SOUCAS Dominique à Roger FERRER           |
| ▪ FORT Max à Dominique CAYROL                   | ▪ VIDAL Carole à Gérard RAYNAL              |
| ▪ GAY Catherine à Carole CHAIX                  |   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S** : MMES et MM

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| ▪ AGUILAR Laetitia     | • MARCO Jeanne             |
| ▪ ALMENDROS Marjorie   | • MARIOT Véronique         |
| ▪ BENOIT Chantal       | ▪ MARONNIER Maëly          |
| ▪ BROSSEAU Sylvie      | ▪ MARTINEZ Céline          |
| ▪ CAROLA Karine        | ▪ MOULIN Alexandre         |
| ▪ CARTIGNY Laurent     | ▪ NASRI Fatma              |
| ▪ COLPAERT Olivier     | ▪ OLIVE Muriel             |
| ▪ CROUCHANDEU Yvelise  | ▪ PALMADE Jérôme           |
| ▪ DALMASES Laura       | ▪ PEIFFER Romain           |
| ▪ DEVOYON Carine       | ▪ PIQUET Philippe          |
| ▪ FRANCO Valérie       | ▪ PLA Michelle             |
| ▪ GOMEZ Stéphanie      | ▪ PUY Pascale              |
| ▪ GRANIER Michèle      | ▪ ROITG Philippe           |
| ▪ IGLESIAS Mélanie     | ▪ ROLLAND MCKENZIE Corinne |
| ▪ LEGUAY Sophie        | ▪ SAREHANE Saadia          |
| ▪ LE MOUEE Isabelle    | ▪ SOUCI Fatima             |
| ▪ LLOUBES Bernadette   | ▪ THOMAS Marion            |
| ▪ MACCOR-TIFFOU Cécile | ▪ TRESSSENS Julien         |
| ▪ MANCUSO Caroline     |                            |

Nombre de délégués en exercice : 84  
 Nombre de délégués présents : 24  
 Nombre de procurations : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 47

**VOTES**

Pour : 47  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture  
 066-256600297-20231211-C\_41\_2023-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° de la Délibération	Objet :
N° C.41/2023	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1 : Sections de Fonctionnement et d'Investissement</b>

M. le Président,

**EXPOSE**, à l'Assemblée que La Décision Modificative n° 1 porte sur les sections de fonctionnement et d'investissement et tend à abonder le chapitre 010 en crédits nouveaux liés au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). L'inscription portera sur un montant de 11 976.97 €. Cette somme correspond au FCTVA des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Où l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,  
Le **Comité syndical**, à l'unanimité

**APPROUVE** La décision modificative N° 1 comme énoncé ci-après :

**Section de Fonctionnement : Dépenses**

BP 2023 Crédits votés	Décision Modificative n°1	Nouveaux Crédits Votés
023 Virement à la section d'investissement	- 11 976,97 €	203 883,03 €
65 Autres charges de gestion courante	+ 11 976,97 €	27 976,97 €
Total Général Dépenses Fonctionnement	0 €	11 407 377,07 €

**Section d'Investissement : Recettes**

BP 2023 Crédits votés	Décision Modificative n°1	Nouveaux Crédits Votés
1022 Dotations, Fonds divers et Réserves : FCTVA	+ 11 976,97 €	11 976,97 €
021 Virement de la Section de Fonctionnement	- 11 976,97 €	203 883,03 €
Total Général Recettes Investissement	0 €	423 493,00 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
**Robert RAYNAUD**



Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_41\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE  
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le 11 du mois de décembre à 18h00, le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, 4/10 rue du Printemps à Villelongue de la Salanque, sous la Présidence de M. Robert RAYNAUD.

**P R E S E N T (E) S** : MMES et MM

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| ▪ BALESTE Marie                 | ▪ FERRER Roger         |
| ▪ BAYONA Jacques                | ▪ GOT Patrick          |
| ▪ BLED Agnès                    | ▪ IFSSAH Charles       |
| ▪ CAMPS Philippe                | ▪ MARTINEZ Christelle  |
| ▪ CANAL Marie Christine         | ▪ MAURAT Christine     |
| ▪ CASAS Gilles                  | ▪ RAGOT Agnès          |
| ▪ CASTRO Boris                  | ▪ RAYNAL Gérard        |
| ▪ CAVERIBERE Camille            | ▪ RAYNAUD Robert       |
| ▪ CAYROL Dominique              | ▪ ROCA Sandrine        |
| ▪ CHAIX Carole                  | ▪ SENYORICH-BOBO Paule |
| ▪ COSTA-FESENBECK Marie Thérèse | ▪ SOL Frédéric         |
| ▪ DALMAU Pierre                 | ▪ VALETTE Marguerite   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S A Y A N T D O N N E P O U V O I R** : MMES et MM

- |   |   |
|---|---|
| ▪ ALIS Francis à Agnès RAGOT                    | ▪ GIRAUD Audrey à Marie-Christine CANAL     |
| ▪ BANSEPT Emmanuel à Philippe CAMPS             | ▪ HUET Stéphane à Boris CASTRO              |
| ▪ BENOIT Gloria à Pierre DALMAU                 | ▪ JIMENEZ Anne à Jacques BAYONA             |
| ▪ BOUCHARD Angélique à Marguerite VALETTE       | ▪ LABBE Jeanne à Christelle MARTINEZ        |
| ▪ CALS Roland à Paule SENYORICH BOBO            | ▪ LAMARQUE Marie José à Frédéric SOL        |
| ▪ CARTON Carole à Robert RAYNAUD                | ▪ LOPEZ Laurent à Sandrine ROCA             |
| ▪ CATALA Carole à Marie BALESTE                 | ▪ MONIER Christiane à Charles IFSSAH        |
| ▪ CREN Dominique à Gilles CASAS                 | ▪ OUROS-ALQUIER Jeanne à Patrick GOT        |
| ▪ DEYRES Monique à Agnès BLED                   | ▪ ROFIDAL Marie France à Camille CAVERIBERE |
| ▪ DIES Huguette à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK | ▪ SOUCAS Dominique à Roger FERRER           |
| ▪ FORT Max à Dominique CAYROL                   | ▪ VIDAL Carole à Gérard RAYNAL              |
| ▪ GAY Catherine à Carole CHAIX                  |   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S** : MMES et MM

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| ▪ AGUILAR Laetitia     | • MARCO Jeanne             |
| ▪ ALMENDROS Marjorie   | • MARIOT Véronique         |
| ▪ BENOIT Chantal       | ▪ MARONNIER Maëly          |
| ▪ BROSSEAU Sylvie      | ▪ MARTINEZ Céline          |
| ▪ CAROLA Karine        | ▪ MOULIN Alexandre         |
| ▪ CARTIGNY Laurent     | ▪ NASRI Fatma              |
| ▪ COLPAERT Olivier     | ▪ OLIVE Muriel             |
| ▪ CROUCHANDEU Yvelise  | ▪ PALMADE Jérôme           |
| ▪ DALMASES Laura       | ▪ PEIFFER Romain           |
| ▪ DEVOYON Carine       | ▪ PIQUET Philippe          |
| ▪ FRANCO Valérie       | ▪ PLA Michelle             |
| ▪ GOMEZ Stéphanie      | ▪ PUY Pascale              |
| ▪ GRANIER Michèle      | ▪ ROITG Philippe           |
| ▪ IGLESIAS Mélanie     | ▪ ROLLAND MCKENZIE Corinne |
| ▪ LEGUAY Sophie        | ▪ SAREHANE Saadia          |
| ▪ LE MOUEE Isabelle    | ▪ SOUCI Fatima             |
| ▪ LLOUBES Bernadette   | ▪ THOMAS Marion            |
| ▪ MACCOR-TIFFOU Cécile | ▪ TRESSENS Julien          |
| ▪ MANCUSO Caroline     |                            |

Nombre de délégués en exercice : 84  
Nombre de délégués présents : 24  
Nombre de procurations : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 47

**VOTES**

Pour : 47  
Contre : 00  
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_42\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° de la Délibération	Objet :
N° C.42/2023	<b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES</b> Election du 6 <sup>ème</sup> membre

Le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération C37/2023 en date du 11 octobre 2023,

**RAPPELLE** que la Commission Finances comprend actuellement 6 sièges et 1 Président,

**CONSIDERANT** que lors du Comité Syndical du 11 octobre 2023, seuls deux membres supplémentaires avaient été élus,

**CONSIDERANT** qu'il reste un siège à pourvoir,

**INFORME** que Mme Camille CAVERIBERE, élue de la Commune de CLAIRA est candidate,

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical**, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la nouvelle composition de la Commission Finances, comme suit :

- Président de droit : M. Robert RAYNAUD, Adjoint de la commune de LE SOLER  
⇒ Vice-Président : M. Frédéric SOL, Adjoint de la commune de SAINT FELIU D'AVALL
- Membres de la Commission :
  - ⇒ Mme Corinne ROLLAND MCKENZIE, Conseillère municipale de la commune de PEZILLA LA RIVIERE
  - ⇒ M. Philippe CAMPS, Maire de la commune de VINGRAU
  - ⇒ M. Laurent LOPEZ, Conseiller municipal de la commune de TOULOUGES
  - ⇒ Mme Fatma NASRI, Conseillère municipale de la commune d'ESTAGEL
  - ⇒ Mme Camille CAVERIBERE, Conseillère déléguée de la Commune de CLAIRA

**PREND ACTE** que tous les postes sont pourvus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_42\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE  
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le 11 du mois de décembre à 18h00, le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, 4/10 rue du Printemps à Villelongue de la Salanque, sous la Présidence de M. Robert RAYNAUD.

**P R E S E N T (E) S** : MMES et MM

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| ▪ BALESTE Marie                 | ▪ FERRER Roger         |
| ▪ BAYONA Jacques                | ▪ GOT Patrick          |
| ▪ BLED Agnès                    | ▪ IFSSAH Charles       |
| ▪ CAMPS Philippe                | ▪ MARTINEZ Christelle  |
| ▪ CANAL Marie Christine         | ▪ MAURAT Christine     |
| ▪ CASAS Gilles                  | ▪ RAGOT Agnès          |
| ▪ CASTRO Boris                  | ▪ RAYNAL Gérard        |
| ▪ CAVERIBERE Camille            | ▪ RAYNAUD Robert       |
| ▪ CAYROL Dominique              | ▪ ROCA Sandrine        |
| ▪ CHAIX Carole                  | ▪ SENYORICH-BOBO Paule |
| ▪ COSTA-FESENBECK Marie Thérèse | ▪ SOL Frédéric         |
| ▪ DALMAU Pierre                 | ▪ VALETTE Marguerite   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S A Y A N T D O N N E P O U V O I R** : MMES et MM

- |   |   |
|---|---|
| ▪ ALIS Francis à Agnès RAGOT                    | ▪ GIRAUD Audrey à Marie-Christine CANAL     |
| ▪ BANSEPT Emmanuel à Philippe CAMPS             | ▪ HUET Stéphane à Boris CASTRO              |
| ▪ BENOIT Gloria à Pierre DALMAU                 | ▪ JIMENEZ Anne à Jacques BAYONA             |
| ▪ BOUCHARD Angélique à Marguerite VALETTE       | ▪ LABBE Jeanne à Christelle MARTINEZ        |
| ▪ CALS Roland à Paule SENYORICH BOBO            | ▪ LAMARQUE Marie José à Frédéric SOL        |
| ▪ CARTON Carole à Robert RAYNAUD                | ▪ LOPEZ Laurent à Sandrine ROCA             |
| ▪ CATALA Carole à Marie BALESTE                 | ▪ MONIER Christiane à Charles IFSSAH        |
| ▪ CREN Dominique à Gilles CASAS                 | ▪ OUROS-ALQUIER Jeanne à Patrick GOT        |
| ▪ DEYRES Monique à Agnès BLED                   | ▪ ROFIDAL Marie France à Camille CAVERIBERE |
| ▪ DIES Huguette à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK | ▪ SOUCAS Dominique à Roger FERRER           |
| ▪ FORT Max à Dominique CAYROL                   | ▪ VIDAL Carole à Gérard RAYNAL              |
| ▪ GAY Catherine à Carole CHAIX                  |   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S** : MMES et MM

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| ▪ AGUILAR Laetitia     | • MARCO Jeanne             |
| ▪ ALMENDROS Marjorie   | • MARIOT Véronique         |
| ▪ BENOIT Chantal       | ▪ MARONNIER Maëly          |
| ▪ BROSSEAU Sylvie      | ▪ MARTINEZ Céline          |
| ▪ CAROLA Karine        | ▪ MOULIN Alexandre         |
| ▪ CARTIGNY Laurent     | ▪ NASRI Fatma              |
| ▪ COLPAERT Olivier     | ▪ OLIVE Muriel             |
| ▪ CROUCHANDEU Yvelise  | ▪ PALMADE Jérôme           |
| ▪ DALMASES Laura       | ▪ PEIFFER Romain           |
| ▪ DEVOYON Carine       | ▪ PIQUET Philippe          |
| ▪ FRANCO Valérie       | ▪ PLA Michelle             |
| ▪ GOMEZ Stéphanie      | ▪ PUY Pascale              |
| ▪ GRANIER Michèle      | ▪ ROITG Philippe           |
| ▪ IGLESIAS Mélanie     | ▪ ROLLAND MCKENZIE Corinne |
| ▪ LEGUAY Sophie        | ▪ SAREHANE Saadia          |
| ▪ LE MOUEE Isabelle    | ▪ SOUCI Fatima             |
| ▪ LLOUBES Bernadette   | ▪ THOMAS Marion            |
| ▪ MACCOR-TIFFOU Cécile | ▪ TRESSENS Julien          |
| ▪ MANCUSO Caroline     |                            |

Nombre de délégués en exercice : 84  
 Nombre de délégués présents : 24  
 Nombre de procurations : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 47

**VOTES**

Pour : 47  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture  
 066-256600297-20231211-C\_43\_2023-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° de la Délibération	
N° C.43/2023	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2024</b>

M. Le Président,

**PRESENTE** les éléments suivants :

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de l'établissement.

Le débat va porter notamment sur le bilan financier rétrospectif de l'année qui s'achève, les orientations générales du budget et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du syndicat ainsi que sur la structure des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientation budgétaire s'appuie également sur la conjoncture économique et financière au niveau national ainsi que les données des lois de finances.

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 adopté le 18 octobre 2023 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.

Le PLF pour 2024 porte sur une prévision de croissance de 1.4 % (contre 1 % en 2023) et sur une inflation en recul à 2.6 % en 2024.

Il est à noter toutefois que ce recul de l'inflation est à nuancer avec l'augmentation du prix du pétrole.

#### **ETAT DES LIEUX RETROSPECTIF :**

Les principaux faits marquants sont bien évidemment l'adhésion au 1er septembre des communes de Toulouges et d'Estagel. Ces deux adhésions portent sur la compétence obligatoire de livraison des repas en liaison froide pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que sur les compétences optionnelles suivantes : livraison de repas en liaison froide pour les ALSH, transports scolaires occasionnels et transports périscolaires et extrascolaires et animation pédagogique autour de l'alimentation.

Le SYM PM compte désormais 27 communes. L'impact sur la restauration scolaire est important puisque la hausse des effectifs dû à ses deux adhésions porte sur 700 repas journaliers environ.

Le Compte Administratif 2023 prévisionnel démontre une nette augmentation de l'activité du SYMPM sur l'ensemble des compétences.

L'année 2023 est marquée par l'augmentation largement maîtrisée du coût du marché restauration qui représente plus de 80 % du budget de fonctionnement. L'augmentation s'est faite en deux temps : la première au 1er janvier 2023. Cette dernière directement liée à la crise financière s'est portée sur 2.4 % d'augmentation des prix du marché. Elle a été entièrement supportée par le SYMPM. La seconde issue de la révision du marché prévue chaque année au mois de septembre s'est portée à 1.5 % pour une inflation qui se situe autour de 5 %.

L'année 2023 est également marquée par l'augmentation du coût des transports issue de deux facteurs : en premier lieu au 1er février 2023 par la mise en œuvre du marché avec un nouveau GME dont le nouveau mandataire est la société Gep-Vidal et comprenant les prestataires suivants : P.O.A, Evasion Catalane, et les Cars PAGES.

La résiliation du marché des transports par la société Vectalia en cours de marché, a rendu obligatoire le lancement d'une nouvelle consultation. Au vu de la conjoncture inflationniste et de l'augmentation du prix du pétrole, le nouveau marché a été signé avec une augmentation moyenne de 14% du prix des prestations.

En deuxième lieu, la formule de révision du marché applicable au 1er septembre a abouti à une augmentation de 4.97 % du prix de chaque prestation. Il est toutefois à noter que malgré ces hausses, les prix du marché de manière globale restent en deçà des prix pratiqués par ailleurs par les prestataires hors accord cadre.

L'année 2023 a été celle du lancement du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire : campagne de formation pour les six sites pilotes pour un montant total d'environ 5000 € TTC, campagne de communication et affichage pour un montant d'environ 1 000 € TTC, achat d'un kit de petits équipements pour les restaurants scolaires et acquisition de « poubelles de tri avec pesage incorporé » pour un montant de 25 000 € HT en investissement. L'ensemble est pris en charge par le SYMPM et mis à la disposition à terme de tous les restaurants scolaires inscrits dans la démarche.

En 2023 est également initié le remplacement du parc de véhicules de service par des véhicules hybrides et électriques moins consommateurs de carburant et moins polluants. En 2023 ce remplacement ne concerne que le véhicule de service de la Direction pour un montant de 19500 € TTC en investissement.

En investissement, cette année 2023 a permis l'aide au financement de trois installations de selfs service : la commune de Villeneuve de la Raho qui non seulement a installé un nouveau self mais également a construit un nouveau restaurant scolaire, la commune de Llupia qui s'est équipée d'une ligne de self et enfin la commune de Toulouges qui également a choisi le passage en self-service pour son restaurant scolaire. L'aide à l'investissement pour ces trois communes représente un montant de 31 957.03 €.

Le SYM accentue ainsi son investissement auprès des communes puisque cette année la totalité des aides se portera à environ 90 000 euros pour un montant total d'investissement d'environ 200 000 €.

Une nouveauté en recettes : le FCTVA est désormais encaissé par le SYMPM. La somme encaissée en 2023 est de 11 976.73 €. Les aides à l'investissement ne peuvent être comptabilisées par contre. Les sommes recueillies chaque année seront par conséquent peu importantes mais cette recette représente pour l'investissement une recette dynamique.

## 1. Section de fonctionnement :

### 1.1. Evolution de la section de Fonctionnement :

Un retour à la normale est en effet démontré par les chiffres ci-dessous :

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES	8 093 291.14 €	6 216 325.18 €	8 079 508.49 €	8 822 737.57 €	9 560 742,00€
RECETTES	8 320 627.90 €	6 183 204.53 €	8 228 695.67 €	9 054 432.56 €	9 785 739,00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	227 336.76 €	-33 120.65 €	149 187.18 €	231 694.99 €	224 997,00 €
DOTATION COVID ou INFLATION			233 041.00 €	143 043.00 €	251 622.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	227 336.76 €	-33 120.65 €	382 228.18 €	374 737.99 €	476 619,00 €

L'excédent de clôture retrouve son niveau de 2019 à 224 997,00 € (estimé) et est augmenté du versement de la dotation « inflation » liée aux résultats en baisse de 2021. L'excédent est donc estimé à 476 619,00 € abondé d'une dotation de l'Etat de 251 622 €.

Les dépenses et recettes ont globalement augmenté de près de 800 000€ à 900 000 €.

Dont notamment :

- Augmentation des prestations de services liées au développement de la compétence communication et ateliers pédagogiques : + 15 000 €
- Augmentation des coûts de formation : de 4422.00 € en 2022 à 14 000 € principalement liées aux formations concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## 1.2. Les différents postes de dépenses directement liés aux compétences :

### 1.2.1. La Restauration :

	Dépenses 2022	Dépenses 2023 (prévisions)
Alimentation	7 088 750.03 €	7 600 000 €
Vêtements de travail	44 674.36 €	35 500 €
Lessiviels	32 762.40 €	37 000 €
Maintenance	23 877.11 €	20 000 €
TOTAUX	7 190 063.90 €	7 693 000 €

Les dépenses liées à l'alimentation sont en augmentation globale de 500 000€. Il est toutefois à noter que les coûts de maintenance et de vêtements de travail sont en baisse.

### 1.2.2. Le Transport – le coût des transports est en forte augmentation :

	2019	2020	2021	2022	2023 (Prévision)
DEPENSES	563 715,96 €	247 210,65 €	497 626,00 €	688 613,67 €	900 000,00 €
RECETTES	520 182,50 €	236 127,20 €	478 547,00 €	649 557,70 €	845 000,00 €
DELTA	-43 533,46 €	-11 083,45 €	-19 079,00 €	-39 056,57 €	-55 000,00 €

La compétence transport enregistre en 2023 une augmentation extrêmement importante. Les dépenses augmentent de près de 30%. Cette augmentation est liée à deux éléments :

- Une augmentation des prix de 19 % : 14% au moment du renouvellement du marché au 1er février 2023 et 5 % en septembre 2023 date de la révision annuelle.
- L'augmentation des demandes ainsi que l'adhésion de deux nouvelles communes au 1er septembre 2023 avec des prestations transports assurées dès le mois d'août 2023.

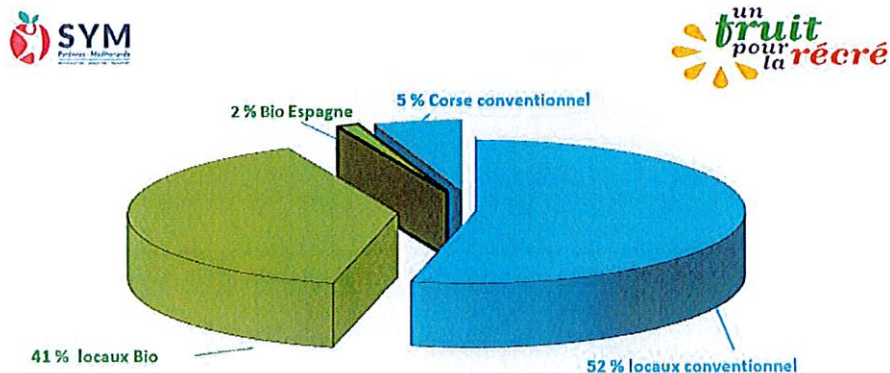
Il est à noter une forte augmentation des transports financés, ce qui a amené le SYM dès 2023 à entamer une réflexion concernant la maîtrise des dépenses sur les transports financés.

### 1.2.3. L'Animation pédagogique et la Communication :

#### A - L'animation pédagogique : Les évènements :

Le Fruit pour la Récré pour l'année scolaire 2022/2023 :  
un vrai partenariat avec la SCIC Le Local ; Ainsi sur 15,404 tonnes de fruits, 93 % sont issues de la production locale

#### UN FRUIT POUR LA RECRE Année Scolaire 2022/2023



**15,404 Tonnes de fruits distribués**

18 communes actuellement émargent à ce dispositif entièrement pris en charge par le SYMPM pour les maternelles et en partie pour les primaires. La dépense pour le SYMPM est de 44 862.48 € TTC.

- Le challenge des Mini-Toques a connu un véritable succès pour la 17ième année consécutive : le coût de la manifestation pour 2023 est de 12 616.26 €
- La Fête des Fruits et Légumes Frais se poursuit en partenariat avec le Purple Campus et les étudiants en BTS Diététique qui sont chargés d'animer dans l'ensemble des établissements scolaires du périmètre du SYMPM, des ateliers pédagogiques autour de l'équilibre nutritionnel et la découverte des fruits et légumes frais.  
Il sera proposé de conserver cette organisation, qui est à la fois peu dépensière, mais qui également touche un plus grand nombre d'enfants. La manifestation qui s'étale sur l'ensemble du mois de juin est d'un montant de 1 000 €.
- Le repas intergénérationnel avec les personnes du portage à domicile et les enfants des centres de loisirs suivi d'un après-midi ateliers animés par le Purple Campus autour de l'équilibre nutritionnel, clôturé par un goûter confectionné par les étudiants du campus a été organisé cette année avec le centre de loisirs de la commune de Toulouges.
- Le menu des Toques Blanches a été organisé par deux fois : en octobre dans le cadre de la semaine du goût et en juin (coût 1 000 €).

## **B - L'animation pédagogique : Les ateliers pédagogiques :**

Les ateliers pédagogiques ont été très fortement développés :

Sur la thématique santé nutrition :

- Crèches de Perpignan : 3 projets (Claude Simon, Jordi Barre et H. Després)
- Petit déjeuner ensemble : 6 projets (J Barre à Perpignan, Torrelles, Saleilles, Villeneuve la Rivière, Clairà et ST Feliu)
- Jeu d'équilibre alimentaire : 2 projets (Torrelles, Saleilles)
- Régalez plutôt que gaspiller : 2 projets (Vertefeuille et Villelongue la Salanque)
- Atelier pâtisserie fleur comestible : 4 projets (Torrelles, pour Perpignan : Pont Neuf, H Boucher et Claude Simon)

Sur la thématique jardin :

- Paysans à l'école : 6 projets (Villeneuve la Rivière, Canet PMC, Cases de Pene, Clairà ; pour Perpignan Claude Simon et Romain Rolland)
- Civambio 66 : 6 projets (Saleilles, Le Soler, Clairà ; pour Perpignan : Jules Ferry, H Boucher, Léon Blum)
- Slow Food : 4 projets (Torrelles, Clairà ; pour Perpignan : Ludovic Massé, Victor Duruy)
- Potager sur pied : 4 projets (Torrelles, St Feliu ; pour Perpignan : Simon Boussiron, Arrels Vernet)
- Halle aux carreaux : 5 projets (Saleilles, Villeneuve la Rivière, Villelongue ; pour Perpignan Simon Boussiron, Pierre de Coubertin)
- LPA Rivesaltes : 7 projets (Torrelles, Villeneuve la Rivière, St Feliu d'Avall ; pour Perpignan Victor Duruy, Pont Neuf, Pierre de Coubertin, Arrels Vernet)

Sur la thématique Développement Durable :

- Sydetom 66 : 6 projets Torrelles, Saleilles, Canet PMC ; pour Perpignan Pont Neuf, Ludovic Massé 2 classes)
- CU PMM Ambassadeurs du tri : 6 projets (Saleilles, pour Perpignan Pont Neuf 2 classes, Arrels Vernet, Ludovic Massé)

L'ensemble des animations représentent 61 projets pour 61 classes pour un budget réel de 8 752.17 € dont 4 269.60 € de transports.

## **C - La communication :**

- Le Salon des Maires : le SYM a participé en Mars 2023 à la 11<sup>ème</sup> édition du Salon des maires de l'AMF66 pour un montant de 12 112.46 €.
- Le partenariat avec TV Cat comprenant plusieurs reportages par an : la rentrée scolaire, le concours des mini toques, le menu des toques blanches pour un montant de 3 800 € HT par an.
- Le partenariat avec France Bleu Roussillon qui nous a permis une couverture à raison de trois directs successifs pour le concours des minis toques et plusieurs annonces publicitaires sur les antennes de FBR le matin
- Le partenariat avec Littoral FM
- L'édition d'affiches pour les restaurants scolaires : « mon restau' a tout bon avec le SYM »

La dépense correspondante à la compétence animations pédagogiques et communication est évaluée en 2023 à 60 000 € TTC soit une augmentation de 15 000 € TTC.

#### 1.2.4. Les dépenses de Personnels :

Le SYM PM compte 15 agents au 31 décembre 2023.

Un directeur général des services attaché territorial hors classe,  
4 responsables de pôle :

- Pôle restauration : 1 technicien principal 1ere classe
- Pôle Transports : 1 rédacteur territorial
- Pôle Animation Pédagogique : 1 rédacteur territorial
- Secrétariat Général : 1 adjoint administratif principal 1ere classe

Un service de portage à domicile comprenant un référent (adjoint technique principal territorial) et trois agents de portage (agents techniques), un à temps complet, et deux à temps non complet 25 et 30 heures.

Le pôle restauration est conforté d'un agent responsable de la logistique et de la relation avec les offices : adjoint technique territorial principal 2ème classe.

Le pôle comptabilité est conforté d'un agent comptable et RH : adjoint territorial administratif.  
3 agents mis à disposition de la société Elior : adjoints territoriaux principal 2ieme classe à Temps Non Complet.

Le pôle transport a été renforcé au 1er novembre 2023 d'un agent technique « gestionnaire des transports ».

Tableau des effectifs au 31 décembre 2023 :

POSTES	OUVERTS	POURVUS T.C.	POURVUS T.N.C.	A POURVOIR
Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 habitants	1	1	0	0
Attaché Territorial Hors Classe	1	1	0	0
Attaché Principal	1	0	0	1
Rédacteur Territorial	3	2	0	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	1	0	1
Adjoint Administratif	2	1	0	0
Technicien Principal 1ère classe	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	1	0	1	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe TC	2	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe TNC	5	0	2	3
Adjoint Technique Territorial TC	2	2	0	0
Adjoint Technique Territorial TNC	1	0	0	1
Adjoint Technique Territorial Contractuel TC	1	0	0	1
Adjoint Technique Territorial Contractuel TNC	2	0	2	0

Le Compte Administratif prévisionnel de 2023 affiche une dépense de personnel de 650 000 € environ contre 633 645 € en 2022.

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C\_43\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

### 1.2.5. La Dette :

La dette est stable. Elle correspond à l'achat des locaux actuels du siège du SYM P-M : ceci pour un montant de 502 110.81 € contracté en 2018.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation Française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floors)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de fincours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	502 110,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de fincours						0,00
	Montant en euros						0,00

## 2. Section d'investissement

### 2.1. L'emprunt :

Remboursement emprunt / capital de la dette = 25 232,08 €.

Tableau d'amortissement :

	Date échéance	Somme totale restant dûc	Montant intérêts	Montant assurance groupe prélevée par le prêteur *	Capital amorti	Echéance (assurance groupe prélevée par le prêteur incluse)
1	31/12/2018	550 000,00	384,25	0,00	0,00	0,00
Total 2018				0,00	0,00	0,00
2	31/03/2019	550 000,00	2 446,75	0,00	5 908,02	8 354,77
3	30/06/2019	544 091,98	2 040,34	0,00	5 930,18	7 970,52
4	30/09/2019	538 161,80	2 018,11	0,00	5 952,41	7 970,52
5	31/12/2019	532 209,39	1 995,79	0,00	5 974,73	7 970,52
Total 2019			8 500,99	0,00	23 765,34	32 266,33
6	31/03/2020	526 234,66	1 973,38	0,00	5 997,14	7 970,52
7	30/06/2020	520 237,52	1 950,89	0,00	6 019,63	7 970,52
8	30/09/2020	514 217,89	1 928,32	0,00	6 042,20	7 970,52
9	31/12/2020	508 175,69	1 905,66	0,00	6 064,86	7 970,52
Total 2020			7 758,25	0,00	24 123,83	31 882,08
10	31/03/2021	502 110,83	1 882,92	0,00	6 087,60	7 970,52
11	30/06/2021	496 023,23	1 860,09	0,00	6 110,43	7 970,52
12	30/09/2021	489 912,80	1 837,17	0,00	6 133,35	7 970,52
13	31/12/2021	483 779,45	1 814,17	0,00	6 156,35	7 970,52
Total 2021			7 394,35	0,00	24 487,73	31 882,08
14	31/03/2022	477 623,10	1 791,09	0,00	6 179,43	7 970,52
15	30/06/2022	471 443,67	1 767,91	0,00	6 202,61	7 970,52
16	30/09/2022	465 241,06	1 744,65	0,00	6 225,87	7 970,52
17	31/12/2022	459 015,19	1 721,31	0,00	6 249,21	7 970,52
Total 2022			7 024,96	0,00	24 857,12	31 882,08
18	31/03/2023	452 765,98	1 697,87	0,00	6 272,65	7 970,52
19	30/06/2023	446 493,33	1 674,35	0,00	6 296,17	7 970,52
20	30/09/2023	440 197,16	1 650,74	0,00	6 319,78	7 970,52
21	31/12/2023	433 877,38	1 627,04	0,00	6 343,48	7 970,52
Total 2023			6 650,00	0,00	25 232,08	31 882,08
22	31/03/2024	427 533,90	1 603,25	0,00	6 367,27	7 970,52

## **2.2. L'aide à l'investissement :**

L'aide aux Communes est d'un montant prévisionnel évalué à 90 000 € comprenant l'aide au financement de selfs services et de tables de tri pour les communes de Villeneuve de la Raho, Llupia et Toulouges pour un montant total de 31 957.03 €. 43 283 € ont été consacrés à l'achat de 5 fours de remise en température, laveuse et thermographe pour les communes de Perpignan, Llupia, Claira, Saint Nazaire, Espira de l'Agly, Le Soler, Villelongue de la Salanque et Pontella.

## **2.3. Etudes et concessions :**

Le reliquat de l'étude de faisabilité pour la construction d'une cuisine centrale a été payé à la société Cantineo.

Par ailleurs, est engagé le déploiement du logiciel Restauration pour de nouvelles fonctionnalités sur le portage des repas à domicile notamment.

## **2.4. Acquisitions diverses :**

Acquisition d'un véhicule de service hybride de la marque Renault Captur pour un montant de 19 500 € TTC

Acquisition de 6 tables de pré tri avec pesée intégrée pour un montant de 24 900 € HT.

La section d'investissement enregistrera une dépense estimée à 199 463 € et devrait afficher un excédent de 20 140 €.

## **En conclusion :**

Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année 2023.

L'adhésion de deux nouvelles communes au 1er septembre 2023 : Toulouges et Estagel.

Le renouvellement anticipé du Marché des transports applicable à compter du 1er Février 2023 avec une augmentation moyenne de 14% du marché et une nouvelle augmentation de 5 % en septembre 2023.

En parallèle, les deux nouveaux prestataires du marché restauration que sont la société ELIOR et la société BARBOTEU demandaient une révision exceptionnelle des prix afin de faire face à l'augmentation exponentielle et imprévisible du coût des denrées ainsi que de l'inflation. Ces augmentations ont été appliquées à compter du 1er janvier 2023. L'augmentation du marché de la restauration scolaire à hauteur de 2,40 % a été absorbée par le SYM. L'augmentation du marché de livraisons de repas à domicile de 9.5% a été répercutée sur la contribution des communes.

Le lancement du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

## LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2024 :

### 1- Le Fonctionnement – Dépenses à Caractère Général (Chapitre 011) :

La situation inflationniste que nous avons connue en 2021 et 2022 semble s'infléchir en 2024. Les marchés Restauration et surtout celui des transports qui a connu une hausse importante, vont certainement se stabiliser.

L'année 2024 en termes de projets va être centrée sur la poursuite de la mise en œuvre du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire et un programme de formation ambitieux déployé sur l'ensemble des sites de restauration.

En ce qui concerne les transports, l'année sera consacrée à la recherche de solutions plus efficaces à la charge des transports financés.

#### La restauration :

- Marché restauration : le marché restauration a enregistré au 1er septembre 2023 une augmentation substantielle des effectifs :
  - o Effectifs au mois de septembre 2022 :
    - Maternelles : 3 073
    - Elémentaires : 6 202
    - Crèche : 427
    - Portage à domicile + C.R.F : 401

Adultes : 397
  - o Effectifs au 1er septembre 2023 :
    - Maternelles : 3 337
    - Elémentaires : 6 724
    - Crèche : 427
    - Portage à domicile + C.R.F : 415

Adultes : 416

La hausse des effectifs est évaluée à 7,8% en 2023 et 5% en 2024.

En 2023, la part importante de la hausse est liée à l'adhésion de deux communes supplémentaires et représente environ 670 repas jour. La hausse des effectifs à périmètre constant est de l'ordre de 150 repas jour.

L'année 2024 devrait normalement être marquée par une hausse des effectifs au 1er septembre 2024 d'environ 5%.

Ainsi la dépense sur la ligne alimentation devrait se stabiliser à environ 7 900 000 €.

- Lutte contre gaspillage alimentaire :

Les mesures mises en place concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire vont entraîner un certain nombre de dépenses supplémentaires en termes de formation et de communication :

- À compter de septembre 2024 : déploiement de la formation de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'ensemble des sites de restauration. En 2023, 6 sites pilotes et volontaires se sont engagés dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Mise en œuvre de supports de communications (affichettes et affiches), acquisition de petit matériel pour les offices (ramequins grands et petite taille, planche à découper, couteaux, cuillère de services etc...). La démarche de chacun des sites a ensuite été accompagnée par une formation de deux jours assurée par la société CONTRAST pour un montant de 4 500 € environ. En 2024 le déploiement de la mesure notamment en termes de formation pourra être évaluée à 30 000 € HT.
- Une charte d'engagement sera également proposée. Elle sera signée par les 25 maires des communes membres. Le SYMPM se rendra au sein de l'ensemble des conseils municipaux qui le souhaitent afin de présenter la démarche et afin qu'elle soit votée par chaque conseil municipal.
- Un livret des bonnes pratiques sera également proposé à l'ensemble des sites.
- Les TVO (Trous Vide Ordures) acquis en 2023 seront mis à disposition des sites afin de faciliter les campagnes de pesées.

Les transports :

- Marché transport :

En juillet 2022, le groupement attributaire du marché a fait part au SYMPM de sa volonté de résilier le marché qui le liait au syndicat. Le 29 août 2022, le comité syndical a pris la décision d'accepter la résiliation du marché en cours à compter du 31 janvier 2023 et a relancé la mise en concurrence.

Le marché est désormais attribué (vous trouverez en pièce annexe du dossier de comité syndical le rapport d'attribution) à un nouveau groupement dont le mandataire est la société GEP-Vidal. Ce nouveau marché dans une période extrêmement tendue pour le secteur des transports comporte une augmentation globale de 13.99% au 1er février 2023.

Depuis le 1er septembre 2023, conformément au cahier des charges concernant la révision annuelle, une nouvelle augmentation de 4.97 % est appliquée.

Une nouvelle augmentation est prévue au 1er septembre 2024 mais au vu du tassement de l'inflation, les augmentations là encore devraient se stabiliser entre 3 et 5%. Le prix du pétrole reste toutefois un élément essentiel.

La conjoncture des transports reste toutefois tendue : pénurie de conducteurs, prix du carburant encore haut. L'accord cadre passé avec le GME a d'ores et déjà atteint un niveau élevé notamment en termes de car disponibles.

- Les transports financés :

La mesure votée le 15 juin 2023 qui a eu pour conséquence la diminution des sites pédagogiques pris en charge dans le cadre des deux transports financés par classe et par an sera maintenue en 2024 afin de pouvoir évaluer l'impact économique de la décision sur une année budgétaire pleine.

Les transports financés pour les manifestations culturelles sont en discussion aujourd'hui avec l'inspection académique.

Depuis le 1er février 2023, nous notons une forte implication des transporteurs et un grand professionnalisme de leur part. Un point spécifique sur les transports sera réalisé dans le rapport d'activité 2023 au moment du vote du budget 2024.

L'animation pédagogique :

De nouveaux ateliers sont proposés sur l'année scolaire 2023/2024 : ces nouveaux ateliers avec l'association SLOW FOOD et l'association IDA seront axés essentiellement sur le développement durable et le gaspillage alimentaire. Le budget de la compétence animation sera proposé à la hausse en 2024 pour un montant de 5 000 € environ.

**2- Le Fonctionnement - Les Charges de Personnel (Chapitre 012) :**

Les départs en retraite :

La responsable du pôle Comptabilité RH au 1er décembre 2023

La responsable du pôle Secrétariat Général au 1er janvier 2024.

Un agent technique mis à disposition de la société Elior au 1er février 2024 (non remplacé)

Ces départs en retraite ont entraîné une réorganisation du SYMPM :

- La responsable du pôle transport prendra en charge également le pôle secrétariat général. Le pôle transport est parallèlement à cela conforté d'un gestionnaire transport recruté depuis le 1er novembre 2023.
- Le pôle comptabilité/ressources humaines sera désormais composée d'un gestionnaire comptabilité et d'un assistant RH, poste pourvu à compter du 15 janvier 2024.

Cette réorganisation n'aura toutefois pas pour conséquence une augmentation de la masse salariale en 2024, les recrutements étant compensés par les départs en retraite.

Ainsi le chapitre 012 qui affiche une prévision de fin d'année de 650 000 € pourrait être maintenu en termes d'inscription de crédits nouveaux à 750 000 € pour 2024. Le chapitre 012 est par conséquent depuis le début de la mandature contrôlé et se stabilise.

**3- L'Investissement :**

Le montant des investissements en 2024 sera de l'ordre de 150 000 € pour l'aide à l'investissement.

Le renouvellement du parc automobile se poursuit avec l'achat de nouveaux véhicules hybrides ou électriques.

La dépense sera ainsi prévue au même niveau que celle de 2023 soit 200 000 € globalement.

## CONCLUSION

En conclusion le budget de l'année 2024 sera marqué par :

→ En fonctionnement :

- Maîtrise de l'augmentation du coût des marchés liés à la restauration,
- Vigilance sur les dépenses concernant le marché transport,
- Maîtrise de la masse salariale à moins de 10% des dépenses de fonctionnement,

→ En investissement :

- Modification des aides à l'investissement :
  - 60 % d'aide pour les selfs avec un plafond augmenté à 10 000 €
  - Augmentation du plafond d'acquisition des laveuses à 15 000 €

Où le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, dressé par M. le Président,

Après en avoir débattu, le Comité syndical

**APPROUVE** le rapport dressé et présenté par M. le Président, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme  
Le Président,

Robert RAYNAUD

**SYM PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 11 du mois de décembre à 18h00, le Comité du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, 4/10 rue du Printemps à Villelongue de la Salanque, sous la Présidence de M. Robert RAYNAUD.

**P R E S E N T (E) S** : MMES et MM

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| ▪ BALESTE Marie                 | ▪ FERRER Roger         |
| ▪ BAYONA Jacques                | ▪ GOT Patrick          |
| ▪ BLED Agnès                    | ▪ IFSSAH Charles       |
| ▪ CAMPS Philippe                | ▪ MARTINEZ Christelle  |
| ▪ CANAL Marie Christine         | ▪ MAURAT Christine     |
| ▪ CASAS Gilles                  | ▪ RAGOT Agnès          |
| ▪ CASTRO Boris                  | ▪ RAYNAL Gérard        |
| ▪ CAVERIBERE Camille            | ▪ RAYNAUD Robert       |
| ▪ CAYROL Dominique              | ▪ ROCA Sandrine        |
| ▪ CHAIX Carole                  | ▪ SENYORICH-BOBO Paule |
| ▪ COSTA-FESENBECK Marie Thérèse | ▪ SOL Frédéric         |
| ▪ DALMAU Pierre                 | ▪ VALETTE Marguerite   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S A Y A N T D O N N E P O U V O I R** : MMES et MM

- |   |   |
|---|---|
| ▪ ALIS Francis à Agnès RAGOT                    | ▪ GIRAUD Audrey à Marie-Christine CANAL     |
| ▪ BANSEPT Emmanuel à Philippe CAMPS             | ▪ HUET Stéphane à Boris CASTRO              |
| ▪ BENOIT Gloria à Pierre DALMAU                 | ▪ JIMENEZ Anne à Jacques BAYONA             |
| ▪ BOUCHARD Angélique à Marguerite VALETTE       | ▪ LABBE Jeanne à Christelle MARTINEZ        |
| ▪ CALS Roland à Paule SENYORICH BOBO            | ▪ LAMARQUE Marie José à Frédéric SOL        |
| ▪ CARTON Carole à Robert RAYNAUD                | ▪ LOPEZ Laurent à Sandrine ROCA             |
| ▪ CATALA Carole à Marie BALESTE                 | ▪ MONIER Christiane à Charles IFSSAH        |
| ▪ CREN Dominique à Gilles CASAS                 | ▪ OUROS-ALQUIER Jeanne à Patrick GOT        |
| ▪ DEYRES Monique à Agnès BLED                   | ▪ ROFIDAL Marie France à Camille CAVERIBERE |
| ▪ DIES Huguette à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK | ▪ SOUCAS Dominique à Roger FERRER           |
| ▪ FORT Max à Dominique CAYROL                   | ▪ VIDAL Carole à Gérard RAYNAL              |
| ▪ GAY Catherine à Carole CHAIX                  |   |

**A B S E N T (E) S E X C U S E (E) S** : MMES et MM

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| ▪ AGUILAR Laetitia     | • MARCO Jeanne             |
| ▪ ALMENDROS Marjorie   | • MARIOT Véronique         |
| ▪ BENOIT Chantal       | ▪ MARONNIER Maëly          |
| ▪ BROSSEAU Sylvie      | ▪ MARTINEZ Céline          |
| ▪ CAROLA Karine        | ▪ MOULIN Alexandre         |
| ▪ CARTIGNY Laurent     | ▪ NASRI Fatma              |
| ▪ COLPAERT Olivier     | ▪ OLIVE Muriel             |
| ▪ CROUCHANDEU Yvelise  | ▪ PALMADE Jérôme           |
| ▪ DALMASES Laura       | ▪ PEIFFER Romain           |
| ▪ DEVOYON Carine       | ▪ PIQUET Philippe          |
| ▪ FRANCO Valérie       | ▪ PLA Michelle             |
| ▪ GOMEZ Stéphanie      | ▪ PUY Pascale              |
| ▪ GRANIER Michèle      | ▪ ROITG Philippe           |
| ▪ IGLESIAS Mélanie     | ▪ ROLLAND MCKENZIE Corinne |
| ▪ LEGUAY Sophie        | ▪ SAREHANE Saadia          |
| ▪ LE MOUEE Isabelle    | ▪ SOUCI Fatima             |
| ▪ LLOUBES Bernadette   | ▪ THOMAS Marion            |
| ▪ MACCOR-TIFFOU Cécile | ▪ TRESSENS Julien          |
| ▪ MANCUSO Caroline     |                            |

Nombre de délégués en exercice : 84  
 Nombre de délégués présents : 24  
 Nombre de procurations : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 47

**VOTES**

Pour : 47  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture  
 066-256600297-20231211-C\_44\_2023-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° de la Délibération	
N° C.44/2023	<b>AUTORISATION DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR EXERCICE 2024</b>

M. le Vice-Président aux Finances,

**PROPOSE**, d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2024, les dépenses d'investissement que nous aurions à prendre en compte avant le vote du Budget.

**PRECISE** que l'autorisation porte sur le quart des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 de la section d'investissement du BP 2023, comme le prévoient les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT.

Où l'exposé de M. le Vice-Président aux Finances, après en avoir délibéré,

Le **Comité syndical**, à l'unanimité

**APPROUVE** cette autorisation dans la limite des crédits suivants :

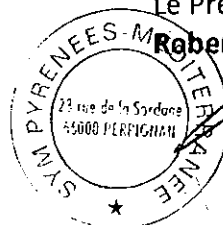
	<u>BP 2023</u>	<u>Quart des Crédits</u>
Chapitre 20 Article 2031 : Frais d'Etudes	20 260,00€	5 065 ,00 €
Chapitre 20 Article 2051 : Concessions	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 204 Article 2041411 : Subventions d'équipement versées Biens mobiliers, Matériel et Etudes	150 000,00 €	37 500,00 €
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles et articles :</b>		
- Article 2181 : Installations générales, agencement et aménagement	100 000,00 €	25 000,00 €
- Article 21828 : Autres matériels de transport	100 000,00 €	25 000,00 €
- Article 21838 : Autres matériels informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
- Article 2185 : matériels de téléphonie	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>Total</b>	<b>398 260,00 €</b>	<b>99 565,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

**Robert RAYBAUD**



Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20231211-C 44\_2023-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023